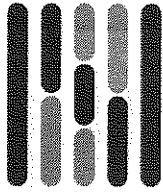


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-82

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sur
travaux de voirie rue Tour de Ville Nord

Date de la séance : 16 septembre 2024
Date de convocation : 10 septembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 18
Nombre de votants : 21

**Adopté à
l'unanimité,**

Le seize septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE à Mme Anita LE MERRER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Dans un souci de cohérence territoriale et d'optimisation des investissements publics, aux travaux de réfection de voirie engagés par la communauté de communes du Pays du Neubourg, rue Tour de Ville Nord, sont associés les travaux d'assainissement pour l'eau pluviale incombant à la commune du Neubourg.

Dans le cadre de cette opération, la commune du Neubourg délègue à la communauté de communes la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à sa compétence.

Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours,

Le coût estimatif des travaux, objet de la présente délégation s'élève à 411 566,05€ H.T.

Le montant maximum du fonds de concours que la communauté de communes versera à la commune pour les travaux d'assainissement des voiries d'intérêt communautaire est de 130 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement d'eau pluviale de la rue Tour de Ville Nord.

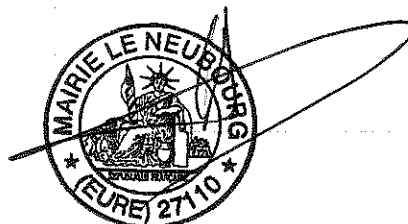
Fait à LE NEUBOURG, le 16 septembre 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN